



LIGNES DIRECTRICES

L'entreprise **Couche-Tard/Circle K** est fière d'offrir des bourses d'études aux membres de son personnel ainsi qu'à leurs enfants à charge afin de les encourager à poursuivre des études supérieures tout en visant l'excellence scolaire.

NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET VALEUR/DURÉE DU FINANCEMENT

Environ 500 bourses d'études seront offertes chaque année en fonction du nombre de personnes admissibles au programme dans chacune des catégories de bourse.

Les bourses ont les valeurs suivantes :

- **Études universitaires** : 1 250 \$ par trimestre
- **Études collégiales ou professionnelles** : 875 \$ par trimestre
- **Études secondaires** : 250 \$ par trimestre

ADMISSIBILITÉ

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être une employée ou un employé permanent de **Couche-Tard/Circle K**.
 - La personne doit compter au moins trois mois de service à la date limite de présentation des demandes pour le trimestre visé.
- **OU** être l'enfant à charge d'une employée ou d'un employé permanent de **Couche-Tard-Circle K**, ce qui comprend les membres du personnel en congé d'invalidité de longue durée et les personnes décédées alors qu'elles étaient au service de l'entreprise, tel que défini par le service des Ressources humaines de l'entreprise.
 - La personne qui a la charge de l'enfant doit compter au moins trois mois de service à la date limite de présentation des demandes pour le trimestre visé.
- Prévoir d'entamer ou de poursuivre des études à temps plein ou à temps partiel.

Établissements admissibles :

Les personnes qui fréquentent un établissement d'enseignement canadien, américain ou étranger ou un établissement affilié ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p. ex. une université, un collège ou un cégep qui décerne des diplômes techniques) sont admissibles.

- Pour les élèves du secondaire : Seules la 3^e, 4^e et 5^e années sont éligibles.
- Pour les étudiants à l'universités et au Cégep : Seuls les trimestres d'automne et d'hiver seront pris en compte. Les sessions de printemps/été ne sont pas éligibles.



CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- Selon le programme d'études, un baccalauréat appliqué peut être considéré.
- Les demandes dûment remplies et tous les documents justificatifs requis devront être reçus à la date limite de présentation des demandes pour le trimestre visé.
- Les fonds ne seront versés que si l'employée ou l'employé est encore à l'emploi de **Couche-Tard/Circle K** au moment du versement.
- Les titulaires devront fournir leur relevé de notes après avoir complété un trimestre et démontrer l'obtention de la note de passage dans au moins la moitié de leurs cours pendant le trimestre pour lequel la bourse a été décernée.
- Les personnes ayant déjà obtenu une bourse d'études **Couche-Tard/Circle K** sont admissibles.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne avant 13h (HE) aux dates limites suivantes :

- **5 février 2025** si vous appliquez pour l'automne
- **25 juin 2025** si vous appliquez pour l'hiver

Vous pouvez accéder à la demande via le portail: <https://portal.scholarshippartners.ca> et en utilisant le code de l'entreprise : **392COU2025**.

Les demandes **doivent être remplies et soumises par l'étudiante ou l'étudiant** et non par leur parent ou tutrice ou tuteur légal. Pour toute question, veuillez communiquer avec Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) au <https://spc.univcan.ca/>.

Documents justificatifs :

- Le formulaire Consentement de l'employée ou de l'employé dûment rempli par la ou le membre du personnel de **Couche-Tard/Circle K**;
- Un relevé des notes obtenues pendant le trimestre visé par la bourse.

PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection des titulaires se fera au moyen d'un processus mené par le personnel d'Universités Canada. **Couche-Tard/Circle K** n'a aucun droit de regard sur le choix des titulaires.

Les personnes ayant soumis une demande seront informées des résultats du processus de sélection par courriel.



CANADIAN
SCHOLARSHIP
PROGRAM

Bourses d'études Couche-Tard/Circle K
Lignes directrices de 2025

DEMANDES RETENUES

Les personnes qui ont présenté une demande pour le trimestre d'automne recevront une réponse en **mars 2025**. Celles qui ont présenté une demande pour le trimestre d'hiver la recevront, quant à elles, en **juillet 2025**.

VERSEMENTS

Le ou les versements de la bourse d'études ne seront effectués qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par PBEC de tous les documents justificatifs requis.

Universités Canada versera la bourse d'études aux titulaires par transfert électronique de fonds. Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.

Le compte bancaire doit être au nom de l'étudiante ou l'étudiant et non pas à celui du parent. Les titulaires qui disposent d'un compte conjoint doivent en informer l'équipe de PBEC.

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

Les communications se feront par l'entremise du portail. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail.

L'administration du programme de Bourses d'études **Couche-Tard/Circle K** a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Couche-Tard/Circle K se réserve le droit de modifier son parrainage du programme de bourses d'études ou d'y mettre fin sans préavis.



CALENDRIER

Pour les demandes visant le trimestre d'automne 2024
Période de présentation des demandes : du 18 décembre 2024 au 5 février 2025

Date	Activité
18 décembre 2024	Début de la période de présentation des demandes
5 février 2025	Date limite pour soumettre les formulaires de demande et tous les documents justificatifs
Mars 2025	Envoi des résultats du concours aux candidates et candidats
Avril 2025	Versement des fonds et envoi des courriels de confirmation aux titulaires
14 mai 2025	Les titulaires devant recevoir un deuxième versement à l'hiver 2025 devront remplir une demande de paiement additionnel
2 juillet 2025	Date limite pour les titulaires devant recevoir un deuxième versement à l'hiver 2025 pour soumettre leur demande de paiement additionnel et tous les documents justificatifs
Août 2025	Versement des fonds et envoi des courriels de confirmation aux titulaires

Pour les demandes visant le trimestre d'hiver 2025
Période de présentation des demandes : du 7 mai 2025 au 25 juin 2025

Date	Activité
7 mai 2025	Début de la période de présentation des demandes
25 juin 2025	Date limite pour soumettre les formulaires de demande et tous les documents justificatifs
Juillet 2025	Envoi des résultats du concours aux candidates et candidats
Août 2025	Versement des fonds et envoi des courriels de confirmation aux titulaires